

Comment puis-je avoir plus d'informations sur ce projet et comment puis-je demander d'y participer ?

Pour avoir plus d'informations sur le projet, vous pouvez contacter :



Une fois de retour dans votre pays d'origine, vous devrez contacter le bureau de l'OIM local afin que ses représentants puissent évaluer vos besoins et définir si vous pouvez être sélectionné pour recevoir cette assistance complémentaire. Vous avez deux mois pour contacter le bureau.

Si vous êtes sélectionné pour bénéficier de ce projet, le bureau de l'OIM sur place vous fournira toutes les informations nécessaires.

Important : Recevoir des informations sur ce projet, y compris ce dépliant, n'implique pas nécessairement que vous recevrez l'assistance décrite. L'OIM au Maroc, en Tunisie et au Sénégal sélectionnera les personnes pouvant être assistées sur base des informations indiquées ci-dessus.

OIM MAROC

Adresse: OIM Maroc, 11, rue Ait Ourir "Pinède",
Souissi, Rabat
Personne de référence: Mme Wiam Khalifa
E-mail: wkhalifa@iom.int
Tel: +212 537 63 06 83

OIM TUNISIE

Adresse: 6 Passage, Lac le Bourget, 1053 Les Berges
du Lac, Tunis - Boîte Postale 77
Personne de référence: Mme Nadia Cheikh
E-mail: ncheikh@iom.int
Tel: +216 71 96 03 13 / +216 71 860 312

OIM SÉNÉGAL

Adresse: Route des Almadies Zone 3, BP 16838
Dakar-Fann
Personne de référence: Mme Salla Mbaye
E-mail: smbaye@iom.int
Tel: +221 33 869 62 00

Projet "Enhancing the sustainability of reintegration schemes for migrants returning to Morocco, Tunisia and Senegal from the EU", financé par le Fonds européen pour le retour 2013 et mis en place par l'Organisation Internationale pour les Migrations

Reintegration in
rmts
Morocco Tunisia Senegal



Co-financé par l'Union Européenne



IOM • OIM



International Organization for Migration (IOM)
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

المنظمة الدولية للهجرة

RÉINTÉGRATION

Un meilleur soutien
pour les migrants retournant
au Maroc, en Tunisie et au Sénégal



Qu'est-ce que le projet « Réintégration Maroc-Tunisie-Sénégal » ?

Si vous êtes originaire du Maroc, de la Tunisie ou du Sénégal, et que vous avez le projet de rentrer volontairement dans votre pays d'origine avec l'aide de l'OIM, l'OIM peut éventuellement vous fournir une aide complémentaire pour vous aider à vous réinstaller et vous permettre d'exploiter au mieux vos compétences.



En quoi consiste l'assistance fournie ?

Ce projet prévoit de fournir une assistance aux personnes qui se trouvent dans des conditions très précaires ainsi qu'aux personnes qui ont l'intention de mettre en place une petite activité économique susceptible de générer de l'emploi dans leur région d'origine. Si vous êtes éligible à une aide dans le cadre d'un projet de retour volontaire assisté, cette assistance lui sera complémentaire. Elle ne sera pas fournie sous forme de cash mais couvrira l'achat des biens et services que vous aurez convenu avec les représentants de l'OIM dans votre pays d'origine. Par exemple, si vous avez lancé une activité artisanale, l'OIM pourra acheter les outils ou machines nécessaires pour améliorer ou compléter votre activité, auprès d'un fournisseur adéquat.

Si vous êtes sélectionné pour bénéficier du présent projet, celui-ci pourra couvrir les types d'assistance suivants :

A. Activité économique/ business

Si votre activité économique fonctionne bien et que vous planifiez d'y employer du personnel, ce projet pourra couvrir le coût des biens ou équipements visant à en améliorer la qualité et, potentiellement, d'y employer des personnes. Les projets ayant un potentiel de création d'emploi ou en lien avec les plans de développement locaux seront encouragés.

Exemples de coûts pouvant être pris en charge :

- machines et matériel
- stock de marchandise
- location d'un magasin (local)
- licence commerciale
- transport des biens acquis

B. Formation

Prise en charge des frais d'inscription et des coûts de matériel, particulièrement pour des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs d'emploi. En cas de formation courte, le projet pourra si nécessaire couvrir certaines dépenses quotidiennes (nourriture et logement) pendant la durée de la formation.



C. Soins médicaux et aide psychosociale

Prise en charge de l'achat de médicaments, des coûts de visites médicales ainsi que des frais d'hospitalisation. Une attention particulière sera accordée aux difficultés psychosociales.

D. Besoins de première nécessité



En fonction des besoins les plus urgents, il sera possible de recevoir une assistance pour l'achat de nourriture ou de bien de première nécessité, ainsi que pour le logement dans les premiers mois suivant le retour.